

**A TROIS MAINS
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 3.000,00 EUROS
GIVORS (69700)
57 RUE DU DOCTEUR ROUX
RCS DE LYONE
991.110.322**

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE LA COLLECTIVITE DES ACTIONNAIRES
EN DATE DU 10 DECEMBRE 2025**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ
LE 10 DECEMBRE
A DIX-NEUF HEURES,**

Les actionnaires de la Société A TROIS MAINS, se sont réunis au siège de la société en assemblée générale sur convocation de la présidence

L'assemblée est présidée par Monsieur Salim BOULAHIA, agissant en sa qualité de Président,

Les conditions de majorité et de quorum requises par les statuts de cette société pour les décisions de la nature de celles fixées au présent ordre du jour.

L'assemblée étant composée de tous les actionnaires présents ou représentés représentant la totalité des actions peut valablement délibérer.

L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Décision à prendre pour la nomination de Monsieur Rafik BOULAHIA en qualité de directeur général,
- Décision à prendre pour la nomination de Monsieur Akram ROJBI en qualité de directeur général

Les documents suivants ont été mis à la disposition de l'assemblée :

- copie de la lettre de convocation,
- statuts de la société,
- le texte des résolutions qui seront proposées au vote de l'assemblée.

Le Président déclare que, conformément aux dispositions de l'article 40 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, le texte des résolutions proposées, le rapport de la gérance, ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, où ils ont pu en prendre connaissance ou copie.

Le président déclare la discussion ouverte.

La discussion étant close, le président met successivement aux voix après lecture, les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

NOMINATION DE MONSIEUR RAFIK BOULAHIA EN QUALITÉ DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les actionnaires décident de procéder à la nomination de Monsieur Rafik BOULAHIA, actionnaire, en qualité de Directeur Général de la Société.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

NOMINATION DE MONSIEUR AKRAM ROJBI EN QUALITÉ DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les actionnaires décident de procéder à la nomination de Monsieur Akram ROJBI, actionnaire, en qualité de Directeur Général de la Société.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

POUVOIRS POUR EFFECTUER LES FORMALITÉS

Les actionnaires donnent tous pouvoirs à la SELARL ACTALION Notaires pour effectuer les formalités rendues nécessaires par les précédentes résolutions.

oOo

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé les actionnaires, et sera retranscrit sans délai sur le registre des délibérations.